

Approuvé par le CA du 09 juillet 2008
A l'exception du 3° alinéa du point 5

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Propositions du CEVU du 09 avril 2008 /

À 9h00 le quorum étant atteint, le Président de l'Université, ouvre la séance par quelques propos liminaires en faisant un bref historique de la mise en œuvre à l'UAG de la LRU et de l'ordonnance d'adaptation à l'UAG.

Après inscription des questions diverses, l'ordre du jour est arrêté comme suit :

Ordre du jour

- 1- Propos liminaires du Président.
 - 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 11 décembre 2007.
 - 3- Diplômes
 - 3-1. Ouverture de diplômes : Master « droit et administration des collectivités territoriales » en 972/ filière intégrée de science politique / Licence SEG en 971(nouveau parcours et conséquences) / ...
 - 3-2. Modifications **mineures** de certaines maquettes de diplômes nationaux : Master science politique/ Licences LCR et SLA (modifications et ajout de parcours)/...
 - 3-3. Renouvellement ou habilitation de diplômes universitaires.
 - 4- Le LMD
 - 4-1. Décisions dans le cadre du décret 2007-1915 du 26 décembre 07, relatif à l'emploi des étudiants au sein de l'établissement (incidence sur le tutorat)
 - 4-2. Modification de la « gestion VA 85 » pour tenir compte de la réforme LMD et en particulier des modifications en 2007 des décrets relatifs au BTS et aux CPGE.
 - 4-3. Prochain contrat : Préparation de l'offre de formation.
 - 5- Année universitaire 2008-2009 : calendrier congés des étudiants / Dates des inscriptions / Organisation de l'année / ...
 - 6- Propositions des commissions FSDIE de mars 2008.
 - 7- Questions diverses.
- Rôle du PUG dans l'UAG / Problème du paiement de 10€ dans le cadre d' EC libre piloté par le SUAPS ?

3. Diplômes

• Information sur les habilitations demandées pour la rentrée 2008

Le vp rappelle les habilitations sollicitées dont certaines sont des renouvellements de diplômes qui avaient reçu une habilitation de deux ans pour la rentrée 2006.

Sous réserve de l'avis du CNESER, Les 04 LP demandées sont habilitées. 03 renouvellements et une création, en Guadeloupe, d'une nouvelle spécialité « direction et gestion des PME » dans la mention « Management des Organisations ».

Par contre il n'y a pas d'information sur les demandes des masters, l'AERES n'a pas encore transmis ses avis à la DGES.

3-1 : Ouverture de diplômes / Parcours.

• Ouverture en Martinique du master DSP/ Droit Public / Administration des Collectivités Territoriales (N° 20060744) / Fonctionne actuellement en Guadeloupe. Le conseil **donne un avis favorable** pour cette ouverture, mais regrette que la composante SJE de Guadeloupe ne soit pas informée, voir associée, à cette démarche.

• Présentation de l'organisation de la filière intégrée « master en 5 ans » avec IEP de bordeaux et Université des West Indies : La première année est l'année de prépa ou le L1 validé de l'Université d'origine. Les quatre autres années de formation communes, se déroulent par rotation annuelle et alternée sur les trois établissements : Bordeaux (L2) → Martinique (L3) → Bordeaux (M1) → Kingston (M2). Ce cursus prépare au « Master » et au « Diplôme de l'IEP de Bordeaux » et prévoit également les équivalences avec les diplômes intermédiaires : « Bachelor » de UWI à la Jamaïque, diplômes de l'UAG.

Le conseil donne un **avis favorable** aux modalités d'organisation de l'année L3, proposées par la faculté de Droit et Eco de Martinique. Il est rappelé que ce dispositif était prévu dans le contrat quadriennal 200—2009.

• Ouverture en Guadeloupe du parcours « Economie et Gestion de l'entreprise ». Cette demande avait été validée par le cevu de juillet 2007 avec certaines interrogations et réserves qui avaient été transmises au Doyen SJE 971 par courrier. La composante ayant apporté l'assurance de sa capacité à mettre en œuvre ce nouveau parcours dans le cadre d'une mutualisation des moyens, le conseil donne un **avis favorable** à l'ouverture avec les modifications qui en découlent sur l'organisation globale du L3 SEG en Guadeloupe. Ce projet pose la question d'une harmonisation des maquettes de SEG pour le prochain contrat.

• Capacité de médecine tropicale : Renouvellement de l'habilitation arrivée à échéance en 2007-2008.

La faculté de médecine n'a pas anticipé et présenté ce dossier au cevu de décembre alors que l'habilitation devait être renouvelée. Ce dossier déjà transmis au ministère reçoit, malgré tout un **avis favorable** du conseil.

3-2 : Modifications de maquettes

• MASTER Science Politique : Modification de l'organisation du M2, sans conséquence sur le volume horaire. Le conseil donne un **avis favorable**.

• Master Humanités / mention LLC / spécialité : Info co/ Modification du contenu et de l'intitulé d'un enseignement (UEO1) de M1 de ce master. Le conseil donne un **avis favorable**.

• Licences LSH : mentions LCR et SLA / Modifications de l'organisation du L3 de ces deux mentions par inversion de certains enseignements entre UEO et UEP des semestres 5 et 6. Cette modification est effectuée à volume constant. Le conseil donne un **avis favorable**.

• Ajout deux nouveaux parcours en licence LSH au niveau L3 / 48h en LS5 et 96h en LS6 : Il est demandé d'ajouter un parcours LCR dans chacune des 06 mentions suivantes: LSHA, SED, SLA, SIC, LM, LLCE. De même, Il est demandé d'ajouter un parcours SLA dans chacune des 06 mentions suivantes: LSHA, SED, LCR, SIC, LM, LLCE.

Il y aurait alors: en LSHA, 06 parcours; en SED, 04 parcours; en SLA, 04 parcours; en LCR, 04 parcours; en SIC, 04 parcours; en LM, 06 parcours; en LLCE 05 parcours pour chacune des 03 spécialités. Cette modification introduit deux nouveaux parcours avec pour chacun 48h d'UEP en semestre 5 et 96h d'UEP en semestre 6.

Le conseil considère que cette modification n'est pas mineure. **Par un vote (1 contre), le conseil demande d'attendre l'élaboration de la nouvelle offre de formation pour un éventuel remodelage dans ce sens.**

3-3 IUFC :

La demande formulée par l'IUFC comporte : 01 DU VAE (ajustement technique) / 09 créations de DU / 03 ouvertures (02 master et 01 LP) de diplômes nationaux en partenariats avec d'autres universités.

DU

Sous réserve des modifications indiquées, le conseil donne un **avis favorable** à l'ouverture des **10 DU qui suivent** :

1. DU VAE : Il s'agit d'un moyen technique pour inscrire les candidats à une démarche VAE, avant leur inscription (si la démarche va jusqu'au jury) dans le diplôme concernée (version VAE).
 2. DUCGE : Diplôme universitaire de Création et de Gestion des Entreprises (Guadeloupe)
 3. DUV : Diplôme Universitaire de Victimologie (Guadeloupe): Modifier la rédaction du programme de l'UE3, il est demandé de remplacer la référence au « quimbois » par un autre exemple.
 4. DUSM : Diplôme universitaire Sport et Management (Guyane) : Préciser le programme des UE ; S'assurer de l'accréditation par la commission de spécialiste compétente des intervenants.
 5. DULCE : Diplôme Universitaire de Langue et Civilisation Etrangère / spécialité Espagnol / Responsable : Pedro Hurena
 6. DULCE : Diplôme Universitaire de Langue et Civilisation Etrangère / spécialité Anglais / Responsable : Fily Kouadio MCF anglais
 7. Diplôme Universitaire de Langue et Civilisation Etrangère / spécialité Portugais/ Responsable : Haci Farina MCF Portugais
- Pour ces 3 DU (5,6,7), implantés en Guyane, des modifications sont apportées sur la responsabilité en anglais et en espagnol. Il est demandé pour chaque DU de mettre en place une commission de recrutement et de renforcer la participation d'universitaires à l'équipe pédagogique.
8. DUES : Diplôme Universitaire d'Education pour la santé (Martinique)
 9. DUAES : Diplôme Universitaire d'Actions d'Education pour la santé (Martinique) .

Diplômes Nationaux

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées, le conseil donne un **avis favorable** à l'ouverture de ces diplômes.

01. Master 2 : Direction des structures Médico-Sociales : habilitation de L'université de Bretagne Occidentale / Guadeloupe
02. Master Prof (1 et 2) en Sciences de la Société/ mention Education, Formation, Intervention Sociale : Habilitation de Paris 12 /Martinique/ Il est demandé de revoir la fiche financière.
03. LP ETA (Etudes Territoriales Appliquées) : Habilitation de l'Université de Strasbourg 2/ Guyane/ Préciser la participation des intervenants UAG et les éléments de la convention.

4. Le LMD**4.1 Emploi Etudiants et Tutorat**

L'application du décret 2007-1915 du 26 décembre 07, relatif à l'emploi étudiant, conduit l'université à modifier le dispositif de gestion des tutorats. Le conseil adopte à l'unanimité les principes suivants :

- Conserver le principe de la bourse de tutorat dans le cadre de l'arrêté du 18 mars 1998, exclusivement pour le tutorat d'accompagnement pédagogique, avec le mode de gestion actuel.
- Pour tous les autres tutorats, adopter le contrat « emploi étudiant », conformément au décret, avec un taux de 10€ (dix euros) net par heure pour l'étudiant.
- Ce dispositif entre en vigueur à partir du 01 septembre 2008.
- Les contrats « emploi étudiant » seront réalisés selon des modalités arrêtées par l'administration générale.

4.2 Note de gestion de la VAE 85

Pour tenir compte du LMD et des décrets inscrivant le DUT, le BTS, le BTSA, les CPGE, dans le LMD, la note de gestion sur la VAE85 (conseils d'octobre 03) mise en œuvre par les composantes, est modifiée et adoptée à l'unanimité par le conseil (**Annexe 1**).

4.3 Prochain Contrat et plan licence

- Un point d'information est fait sur le « Plan réussite en Licence » voir document joint (**Annexe 2**)
- Un point est fait sur la préparation de l'offre de formation du prochain contrat : le calendrier, les domaines, le cadrage, les grandes lignes de l'offre de formation qui passent nécessairement par une vision plus réaliste du nombre de parcours par mention et un effort de diversification fondée sur l'attractivité. Un document de cadrage plus précis sera diffusé prochainement.

5. Calendriers 2007-2008 et Organisation de l'année

- Inscriptions Universitaires : Le calendrier des inscriptions universitaires est adopté par le conseil avec les observations suivantes : Ajouter une ligne pour la médecine / Penser un plan de communication/ prévoir en interne à minimiser les inscriptions en septembre
- Vacances Etudiants :

Le calendrier joint en **annexe 3**, est approuvé par le conseil par un vote (1 contre et 05 abstentions).

~~• Organisation de l'année : calendrier des Composantes~~

~~Le tableau joint en **annexe 4**, présente l'organisation de l'année pour chaque composante. Après une longue discussion sur la question du positionnement de la session 2 des semestres impairs, sur proposition du président, le conseil vote à l'unanimité moins une abstention, le principe de conservation du dispositif actuel. En conséquence les composantes LSH et Droit Eco du pôle Martinique devront adapter leur calendrier. L'IESG précisera son calendrier après réunion de son CA.~~

(*Non validé par le CA du 09 avril 08*)

6. Propositions FSDIE.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions des commissions FSDIE des pôles, présentées en **Annexe 5**.

7. Questions Diverses.

Rôle du PUG dans l'UAG : Réponse du Président qui décrit la mission du PUG.

Paiement de 10 € pour EC libre : les éléments sont donnés par la directrice du SUAPS, il y a eu confusion entre « activités du SUAPS » et EC libre, en particulier lorsqu'un étudiant inscrit dans un EC libre, souhaite également participer aux activités du SUAPS.

La réunion est clôturée à 14H par le Président.

Annexe 1 : VA 85***Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.*****A. Préambule**

La mise en œuvre du LMD à partir de la rentrée 2006, la modification du décret n°95-665 de mai 95 relatif aux BTS par le décret n°2007-540 d'avril 07, la modification du décret n°94-1015 de novembre 94 relatif aux CPGE par le décret n°2007-692 du 3 mai 2007, nous conduisent à revoir la note sur la gestion et la mise en œuvre de la VAE 85 à l'UAG (note validé par les conseils d'octobre 2003).

Ces modifications situent les BTS et les CPGE, comme des formations qui « s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D. 123-13 du code de l'éducation et fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat, au sein des études conduisant au grade de licence »

En particulier l'obtention du BTS emporte l'acquisition de 120 crédits européens. De même, pour les CPGE, l'entrée par concours dans un établissement figurant sur une liste fixée par arrêté, emporte la validation par l'établissement de 60 crédits lorsque le concours a lieu à l'issue de la première année et de 120 lorsqu'il a lieu à l'issue d'un parcours complet (deux ans).

Pour un étudiant titulaire d'un BTS ou admis par concours dans un établissement visé par l'arrêté, la VA 85 ne peut se faire sur le niveau (L'étudiant est titulaire de 120 crédits) mais se fera par comparaison des contenus de formation, pour « mesurer » le degré de compatibilité.

Pour les étudiants qui proviennent d'une CPGE (non admis à un concours d'un établissement visé par l'arrêté) la VA 85 sera fondée sur « l'attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant » lorsqu'elle est fournie (article 8 du décret modifié).

De même que des conventions sont signées entre l'Université et les CPGE pour la VA 85, il est désormais possible d'appliquer cette démarche partenariale entre les lycées et l'Université pour les BTS.

B. Procédure de Gestion de la VA 85 à l'UAG.

1/ Les dossiers sont instruits en totalité par la **composante** (*ufr, faculté, institut, iufc*) pour chaque diplôme dont elle a la responsabilité pédagogique. Sur proposition de la commission pédagogique la décision est arrêtée par le Doyen ou Directeur, par **délégation**.

2/ Les modalités de fonctionnement (dates de réunions, délais de dépôt des dossiers, délais de réponses, ...) seront transmises chaque année, au CEVU pour avis et à la scolarité générale.

3/ La composante adresse au Président une liste des décisions de VA, comportant les informations suivantes qui seront présentées dans un tableau :

- Nom, prénom du demandeur / date de naissance / nationalité / adresse
- Diplôme de plus haut niveau obtenu
- Situation professionnelle actuelle
- Validation demandée
- Décision arrêtée (indiquez si la VA est partielle)

Le bas du tableau comportera le ou les date(s) de réunion (s) de la commission pédagogique et la signature des membres de la commission (3 signatures minimum dont celle du président de la commission). La liste est transmise au Président par le Doyen ou Directeur, sa signature sera précédée de la mention : « Décisions de validation au titre du décret 85-906 du 23 août 85, certifiées conformes ».

4/ Pour la mise en œuvre de cette procédure, chaque composante transmettra au président une proposition de composition de la commission pédagogique pour la durée du contrat quadriennal. Cette commission comprendra au moins un collègue du secondaire intervenant en CPGE ou BTS, notamment pour l'examen des dossiers individuels relevant de ces formations.

De même lorsque la commission statue sur des demandes en vue d'une inscription en Licence Professionnelle, elle intégrera un professionnel du secteur concerné.

C/ Mise en Œuvre de la VA 85 (décret 85-906/ du 23 août 85)

1. La procédure VA 85 a pour objet de permettre l'inscription du demandeur à l'un des niveaux d'une formation diplômante de l'Université. Pour les cursus Licence et Master les différents niveaux possibles d'inscription sont : L1 ; L2 ; L3 ; M1 ; M2. La commission peut reconnaître la validation d'une partie du niveau d'inscription accordée. Toutefois la commission **ne peut pas** proposer une inscription en M1 (respectivement M2) **avec** demande de validation de certains enseignements en L3 (respectivement M1).

2 - D'une manière générale, une proposition d'inscription à l'un des niveaux de la **Licence (respectivement Master)**, sera formulée par la commission pédagogique, si elle reconnaît au demandeur, compte tenu de ses diplômes validés (notes, mention,...), de la qualité de ses acquis professionnels ou de son expérience, « l'équivalence » d'un diplôme de niveau **Baccalauréat (respectivement Licence)**, compatible avec la formation demandée.

3- Pour un demandeur titulaire d'un DUT ou d'un BTS, l'autorisation d'inscription en L3 s'apprécie principalement au regard de la compatibilité entre le DUT ou BTS avec la licence sollicitée.

S'agissant en particulier de la licence professionnelle, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 17 novembre 99, si le demandeur est titulaire d'un, DUT, BTS, BTSA, DEUST, ou a validé les deux premières années d'un cursus Licence, dans un domaine compatible avec la LP considérée, il peut être autorisé à s'inscrire dans cette LP, compte tenu de la procédure de sélection mise en œuvre pour accéder à cette formation.

L'examen du dossier d'un étudiant issu d'une CPGE, tiendra le plus grand compte de « l'attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant » en particulier du volume de crédits validé par cette attestation et de l'éventuelle admissibilité de cet étudiant à une grande école figurant sur l'arrêté prévu à l'article 9 du décret n°94-1015 de novembre 94 modifié.

L'étudiant de CPGE admis par concours dans une école figurant sur cet arrêté, qui demande une inscription en L3, est automatiquement admis, dès lors que la CPGE est dans un domaine compatible avec la licence sollicitée.

4- La commission veillera particulièrement à la formulation de la dispense proposée, en respectant scrupuleusement la dénomination officielle du diplôme.

5- Dans le cas où la commission propose la validation de certaines unités d'enseignement (UE), dans le niveau d'inscription accordé, elle doit indiquer si une note est attribuée à l'UE validée. Sans cette précision seule la mention «VAC » figurera sur le relevé de notes du semestre concerné, pour ces UE.

Le choix de donner une note dépend de la similitude des programmes entre certaines UE du diplôme acquis et du diplôme ou l'inscription est demandée. Dans ce cas la note attribuée ne peut être inférieure à celle obtenue dans l'UE (diplôme acquis) considérée comme équivalente.

L1 : Première année de Licence (semestres 1 et 2)

L2 : Deuxième année de Licence (semestres 3 et 4)

L3 : Troisième année de Licence (semestres 5 et 6)

M1 : Première année de master (semestres 1 et 2)

M2 : Deuxième année de master (semestres 3 et 4)

CPGE : Classe préparatoire aux Grandes Ecoles.

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

BTS : Brevet de Technicien Supérieur.

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

Annexe 2 : Plan Licence

Université des Antilles et de la Guyane
Proposition dans le cadre du « Plan Réussite en Licence »

DESTINATAIRE : DGES B2 / Claude Jolly / Claude.jolly@education.gouv.fr
SUIVI du DOSSIER : Jacky Narayaninsamy / Vice-Président Cevu / UAG/ jnarayan@univ-ag.fr
OBJET : Réponse à la circulaire DGES du 15 janvier 2008 : Plan réussite en licence
DATE : 14 mars 2008
Cc : Président UAG : Georges Virassamy / Secrétaire Général UAG : Mireille Lerche / DGES C1-5 : Catherine Malinie / Conseiller Etablissement : Jacques Bourdon

Préambule.

Etablissement de la vague D, notre contrat quadriennal signé en juillet 2006 est dans sa deuxième année universitaire d'exécution.

La DGES nous demande de préparer au cours de l'année 2008 (avant décembre 2008), le bilan du contrat en cours et le contenu du contrat 2010-2013 : projet d'établissement ; Offre de formation ; Recherche.

Dans le même temps, suite à l'ordonnance n°2008-97 du 31 janvier 2008 qui s'applique à l'UAG, nous devons mettre l'établissement en conformité avec la nouvelle loi sur les universités. De ce fait le deuxième semestre de l'année universitaire 2007-2008, est une période électorale au sein de l'établissement.

Dans ce contexte notre établissement ne peut envisager une « rénovation complète du cursus licence » pour les deux années restantes du contrat, alors même que nous n'avons pas encore pris la mesure complète du dispositif LMD mis en place depuis la rentrée 2006 et que les équipes de formation se mobilisent sur la préparation de la nouvelle offre de formation du prochain contrat.

Notre réponse au « plan réussite en licence » se situera en conséquence à deux niveaux, pour les deux années universitaires 2008-2009 et 2009-2010 :

1/ Mise en œuvre de quelques mesures nouvelles pour l'accompagnement de l'étudiant.

2/ Renforcer et accélérer la mise en route des mesures d'aides à la réussite prévues dans le contrat 2006-2009.

A/ Les nouveaux dispositifs pour 2008-2009 et 2009-2010.**1. Orientation active.**

- Pour la rentrée 2008, notre université est entrée dans le dispositif, pour ce qui concerne exclusivement l'offre de formation IUT.

⇒ *L'IUT fera une étude comparative de la campagne 2008 avec celle de 2007, en particulier sur : Le nombre de demandes par DUT ; Provenance des demandes ; Les type de bacs par DUT.*

- Pour la rentrée 2009, nous préparons la mise en œuvre. D'une part nous avons entrepris la rénovation du site WEB pour rendre plus pertinente la présentation de l'offre de formation et d'autre part nous examinons la manière la plus efficace d'organiser sur chacun des trois pôles les commissions d'orientation.

⇒ *Pour chaque domaine de formation, il sera indiqué au lycéen : le taux d'inscription dans une filière donnée, pour chaque académie, de chaque série de bac, le taux de validation du semestre 1 par série de bac, le taux d'abandon en L1 par série de bac.*

N.B : Compte tenu de l'organisation du LMD, de la règle de progression par semestre, du principe de capitalisation des UE (voir des EC de l'UE), la notion de « taux de réussite en L1 » est difficilement concevable, sauf à donner une information partielle et non comparable entre deux établissements.

Nous attendons la mise en place des trois « commissions de coordination académique ».

L'université souhaite fortement un pilotage harmonisé dans le temps et dans les modalités entre les trois Académies.

En amont de l'opération « orientation active », l'Université par son service commun universitaire d'information d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-IP), prépare chaque année, dès 2006-2007, les informateurs et les lycéens à la connaissance et à la maîtrise de l'offre de formation dans le cadre LMD.

- Cycle d'information des informateurs sur deux ans et sur les 03 académies.

- Cycle de conférences – débats en lycée pour présenter et échanger sur l'offre de formation dans la quasi totalité des lycées des trois académies.

2. Renforcement de l'encadrement pédagogique : Enseignements de soutien en L1

- Certaines unités d'enseignements (UE) présentent un taux d'échec plus important que la moyenne. Pour ces UE, il sera proposé des cours de soutien, intégrés dans l'emploi du temps, assurés par les enseignants, par petit groupe (effectif maximum 15). Ce soutien par les enseignants sera, dans certaines composantes, couplé avec du tutorat pédagogique par des étudiants, dans une organisation qui intègre les séances de tutorat à l'emploi du temps des étudiants, par exemple en prolongement d'une séance de TD.

⇒ *Le suivi de l'évolution du taux d'échec dans chacune de ces UE donnera une indication pertinente sur l'efficacité du dispositif.*

- Sur le pôle Guyane, nous avons un public important d'étudiants non ou peu francophone, ce qui constitue un handicap important. Il est proposé de mettre en œuvre des cours de soutien en Français à l'attention de ces étudiants, au premier semestre, pour tous les domaines de formation.

⇒ Une mesure en fin de L1, de la moyenne des notes de ces étudiants, comparée à la situation actuelle devrait donner une indication sur l'efficacité de ce soutien.

- L'organisation des études en STAPS est spécifique. Pour amener les étudiants à fournir un travail personnel régulier, condition nécessaire à la réussite, des « colles » en forme de QCM, avec correction immédiate seraient organisées, chaque samedi matin en L1. Pour chacune des UE concernées, la note moyenne des colles de cette UE, donnerait une bonification sur la note de l'UE, selon un barème fixé.

⇒ L'évolution des notes (hors bonification) des UE concernées, donnera une mesure de l'effet de ces colles sur le travail de l'étudiant.

- A l'université nous avons une proportion importante d'étudiants salariés ou ayant une activité de type salariale, auquel peut s'ajouter l'éloignement. Ces situations ne permettent pas un suivi régulier des études. Il est proposé de mettre en place un espace numérique de type « banque » où ces étudiants pourraient trouver, une documentation d'accompagnement : certains cours, des textes de devoirs, des annales d'examens, des conseils méthodologiques,...

Ce dispositif qui n'est pas « un enseignement en ligne », devrait cependant permettre aux étudiants d'interroger les enseignants, avec une périodicité déterminée par avance de la réponse.

⇒ Le suivi des résultats de ces étudiants salariés, rapportés aux nombres de consultations de la « banque » serait un indicateur de la performance du dispositif.

- Notre université a un fort taux d'étudiants en « orientation négative », plus particulièrement dans les filières juridiques. La mise en œuvre du « dossier unique » dans le cadre de l'orientation active et dans le contexte très spécifique de notre établissement, n'est pas de nature à ralentir ce mouvement, en particulier pour les 10% de bac profs que nous recevons chaque année.

Dans ces conditions, nous proposons à ces étudiants en « orientation négative », une année préparatoire spécifique, qui leur sera conseillée dans la démarche d'orientation active.

Cette année serait bâtie sur le principe d'un étalement sur deux ans du L1. Mais la première année serait spécifique. Elle permettrait à l'étudiant de valider des enseignements transversaux ou (et) non fondamentaux du L1, auxquels s'ajouteraient des compléments disciplinaires de « mise à niveau » déterminés sur la base de quelques profils types de ces étudiants.

La réussite de ce dispositif, suppose un accord du ministère, d'une part pour une dérogation encadrée, évitant que les étudiants boursiers soient pénalisés et d'autre part pour une prise en compte dans le contrat quadriennal. La mise en œuvre avec le soutien du « plan réussite en licence » pouvant démarrer dès la rentrée 2009.

⇒ Comme indicateur on pourrait observer d'une part le taux d'abandon et d'autre part le temps mis pour valider la licence pour ceux qui poursuivent.

B/ Renforcer et accélérer certaines mesures du contrat quadriennal actuel.

1/ Accélérer la mise en œuvre de l'évaluation.

Notre contrat quadriennal prévoit un démarrage et une mise en œuvre progressive de l'évaluation à partir de la deuxième année. Pour mieux appréhender les effets du LMD, dans un contexte de préparation du contrat 2010-2013, nous proposons de réaliser avant la fin du second semestre en cours, une première vague d'évaluation.

La mise en œuvre nécessite des moyens supplémentaires en terme de PRP, pour les enseignants qui s'investissent (déjà prévu au contrat), mais également un renforcement des moyens humains de l'Observatoire (compte seulement un personnel) qui aura à traiter dans des délais courts, les enquêtes.

⇒ Lister les modifications structurelles ou organisationnelles, qui découlent de l'analyse des résultats de l'évaluation.

2/ Renforcer certaines mesures d'aide à la réussite

- Renforcer le dédoublement en L1 de certains groupes de TD dans les disciplines fondamentales afin de permettre un meilleur encadrement et suivi de l'étudiant. Ce dispositif prévu dans le contrat a été mis en œuvre dans deux domaines sur certaines UE.

Abonder à cet effet les crédits ad hoc du contrat par des ressources du plan « réussite en licence »

⇒ Evolution de la note moyenne sur les UE concernées au cours de l'année.

- Notre organisation prévoit deux sessions d'examens, chaque semestre. L'intervalle des deux sessions est utilisé pour fournir aux étudiants qui ont des UE à repasser en session 2, un soutien sous la forme de révisions.

La durée de ce soutien s'avère insuffisante et par ailleurs il est envisagé de faire la deuxième session des deux semestres en juin. Dans ce cadre il est proposé d'offrir aux étudiants en situation d'échec à la première session, un programme d'aide étalé sur l'ensemble du second semestre portant sur les UE du semestre 1, ayant les taux d'échecs les plus élevés.

⇒ Observation de l'évolution de la note dans ces UE, entre les deux sessions, pour ces étudiants.

fin

Annexe 3 : Vacances

Division de la Scolarité

Calendrier des vacances des étudiants Année universitaire 2008-2009

- **TOUSSAINT** Guadeloupe et Martinique (hors IUT) :
Samedi 01 et dimanche 02 novembre 2008
IESG et IUT:
Lundi 27 octobre au dimanche 02 novembre
- **ARMISTICE** mardi 11 novembre 2008
- **NOEL** lundi 22 décembre 2008 inclus au samedi 03 janvier 2009 inclus
- **CARNAVAL** Guadeloupe (hors IUT) :
Lundi 23 février 2009 inclus au mercredi 25 février 2009 inclus
Guadeloupe Mi-carême : Jeudi 19 mars 2009
Martinique (hors IUT) :
Lundi 23 février 2009 inclus au jeudi 26 février 2009 inclus.
IESG et IUT :
Lundi 23 février 2009 inclus au samedi 28 février 2009 inclus.
- **PAQUES** Vendredi 10 avril 2009 inclus au samedi 18 avril 2009 inclus.
IUT : Lundi 06 avril 2009 inclus au samedi 18 avril 2009 inclus
- **Fête du travail** vendredi 1er mai 2009
- **Victoire 1945** vendredi 8 mai 2009
- **ASCENCION** jeudi 21 mai 2009
- **PENTECOTE** lundi 01 juin 2009
- **ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**
- **MARTINIQUE** vendredi 22 mai 2009
- **GUADELOUPE** mercredi 27 mai 2009
- **GUYANE** mercredi 10 juin 2009
- **IUT : Compensation MI-CAREME**
- **MARTINIQUE** - mercredi 20 mai 2009
- **GUYANE** - vendredi 22 mai 2009

Composantes	Rentrée Accueil des Etudiants	Début des cours Sem. Impair	Fin des enseignements Sem. Impair	Examens Sem. Impair Session 1	Début des enseignements Sem. Pair	Fin des enseignements Sem. Pair	Examens Sem. Pair Session 1	2° Session + Délivrations et Résultats → Semestre Impair (1/3/5) → Semestre Pair (2/4/6)
FACULTE Sciences Exactes et Naturelles	lundi 01 / 09 / 2008	lundi 08 / 09 / 2008	jeudi 04 / 12 / 2008	Du jeudi 11 / 12 / 08 au mardi 06 / 01 / 09	Lundi 02 / 02 / 2009	vendredi 15 mai 2009	Samedi 23 mai 2009 au lundi 08 juin 2009 inclus	→ Lundi 19 au samedi 31 janvier 2009 → Samedi 20 juin au samedi 4 juillet 2009
FACULTE Lettres et Sciences Humaines → Master	jeudi 11 / 09 / 2008 22 septembre 2008	lundi 15 / 09 / 2008	Samedi 13 / 12 / 2008	mardi 06 / 01 / 09 au vend 16 / 01 / 09	Lundi 19 / 01 / 2009 26 janvier 2009	Samedi 25 avril 2009	Lundi 04 au mercredi 13 mai 2009	→ Lundi 8 juin au vendredi 10 juillet 2009 → Lundi 8 juin au vendredi 10 juillet 2009 A MODIFIER → ????????????
UFR SJE 971 DROIT ->	vendredi 05 / 09 / 2008	lundi 08 / 09 / 2008	Samedi 29 / 11 / 2008	Du 8 au 11 décembre 2008	Lundi 19 / 01 / 2009	25 avril 2009	Du 4 mai au 11 mai 2009	→ lundi 5 au jeudi 22 janvier 2009 → jeudi 8 juin au lundi 26 juin 2009
ECONOMIE ->	vendredi 05 / 09 / 2008	lundi 08 / 09 / 2008	Samedi 22 / 11 / 2008	Du 1er au 05 décembre 2008	Lundi 26 / 01 / 2009	Jeudi 9 avril 2009	Du 27 avril au 4 mai 2009	→ lundi 12 janvier au lundi 09 février 2009 → mardi 2 juin au lundi 22 juin 2009
FACULTE de Droit et D'Economie 972 LICENCE & MASTER 1	vendredi 05 / 09 / 2008 MATIN / DSP APRES-MIDI / SEG	lundi 08 / 09 / 2008	Samedi 06 DEC 2008	12 au 20 décembre 2008	Cours : 06 / 01 / 2009 TD : 19 / 01 / 2009	Lundi 6 avril 2009	21 au 30 avril 2009	→ lundi 8 juin au vendredi 02 juillet 2009 → lundi 8 juin au vendredi 02 juillet 2009 A MODIFIER
MASTER 2 RECHERCHE ->		Lundi 22/09/2008 Droit Public Mercredi 01/10/2008 Droit Privé - économie	Samedi 28 / 02 / 2009 Droit Public Samedi 21 / 03 / 2009 Droit privé économie	23 mars au 9 avril 2009 lundi 30 mars au 7 avril 2009				→ 2 au 7 mai 2009 Droit public → 29 juin au 3 juillet 2009 Droit Public → 30 mars au 07 avril 09 Droit Privé → ??????????????????????????????
MASTER 2 PROFESSIONNEL ->		Mer 01 / 10 / 2008	Vendredi 20 / 03 / 2009	30 mars au 9 avril 2009				→ → mémoire le 24 septembre 2009
IES de Cayenne	08 et 09 sept 2008	Mercredi 10 / 09 / 08	Samedi 20 / 12 / 08	Lundi 09 / 01 / 09 Au Samedi 17 / 01 / 09	Lundi 19 / 01 / 09	Jeudi 07 / 05 / 2009	Vendredi 15 / 05 / 2009 Au Samedi 23 / 05 / 2009	A PRECISER
UFR STAPS	vendredi 05 / 09 / 2008	lundi 08 / 09 / 2008	Samedi 29 / 11 / 2008	Vend 05 / 12 / 08 Au Merc. 10 / 12 / 08	Jeudi 22 janvier 2009	Samedi 09 mai 2009	Vendredi 15 mai 2009 Au Mercredi 20 mai 2009	→ Du mardi 06 au mercredi 21 janvier 2009 → Du jeudi 11 juin au mardi 30 juin 2009
Médecine								
IUT	Lundi 1 / 09 / 2008	Lundi 1 / 09 / 2008	Samedi 10 JAN 2009 HSE / GB / GLT Samedi 31 JAN 2009 GEII / R&T / TC / GEA	Contrôle continu	lundi 12 JAN 09 HSE / GB lundi 02 FEV 09 GEII / R&T / TC / GEA		Contrôle continu	Fin d'Année Mardi 30 JUIN 09 Département .GLT Samedi 11 JUIL 09 Tous les autres départements

Annexe 5 : FSDIE

Université des Antilles et de la Guyane
CEVU du 09 avril 2008
Propositions des commissions FSDIE de mars 2008

Conformément aux dispositions approuvées par les conseils (CEVU-CA) en matière de gestion du FSDIE les commissions locales « Aides aux projets » se sont réunies le 29 février 08 en Guadeloupe, le 07 mars 08 en Guyane et le 11 mars 08 en Martinique, sous la présidence du Vp CEVU.

Le Vp Cevu introduit chaque séance, rappelant le rôle du FSDIE et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que les critères d'éligibilité d'un dossier.

Il indique que le budget total UAG 2008 du FSDIE est de 52557€ y compris la part non utilisée en 2007. Il est proposé de ne pas dépasser globalement 27000€ pour cette première commission de l'année pour les trois pôles.

Avant de commencer l'examen des dossiers, il est fait un point sur les dossiers antérieurs. Il apparaît en effet que plusieurs subventions validées par le CEVU de décembre 07, ne sont pas encore mandatées en raison de dossier incomplet. Il est listé certaines attributions de mai 2007 annulées car le dossier n'a pas été complété dans les délais.

Il est rappelé l'absolue nécessité, pour chaque association, de faire approuver annuellement ses comptes par l'assemblée générale. Le PV de cette AG attestant de l'approbation des comptes (joint au PV) est indispensable pour le paiement d'une subvention.

Par ailleurs, on note la multiplication de dossiers type « voyage », dont la motivation n'est pas conforme aux critères FSDIE. Dans ces dossiers, il y a visiblement manque « d'esprit associatif », au sens noble. En effet il apparaît que l'association à, dans ce cas, pour finalité première de permettre à un petit groupe (souvent membres du bureau) de s'organiser un voyage, même si la motivation « culturelle » est réel. Il est rappelé à ce propos l'un de critères FSDIE, à savoir « Les projets doivent viser une large public étudiant... »

GUADELOUPE / 29 février 2008**1/ SEJPG : Société des études juridiques et politiques de la Guadeloupe :**

Association déclarée en préfecture le 3 juin 2004, elle avait reçu une aide de 3000€, pour compléter les 2000€ non utilisé en 2006 et reporté sur 2007 pour réaliser le « concours de plaidoirie 2007 ». Pour ce concours, l'association disposait de 5000€ du FSDIE.

- On note l'absence d'un bilan de l'usage de ces 5000€.

- La demande formulée de 3000€, ne fait plus état de ce concours, mais porte sur 4 manifestations :

1. Journée d'études « les réformes constitutionnelles », prévue en septembre 2008, pour un budget de 4700€, dont 2000€ demandés au FSDIE.

2. Journée d'études « la réforme des incapacités », prévue en décembre 2008, pour un budget de 1880€, dont 1000€ demandés au FSDIE.

3. Conférence débat « Existe-t-il une politique pénale en Guadeloupe ? » (Pas de date).

4. Conférence débat « Les réformes avortées du Droit des affaires » en juin 2008.

- Il semble que le financement sollicité ne concerne que les projets 1 et 2, aucune fiche n'étant proposée pour le 3 et pour le 4. Il convient de noter que les fiches des projets 1 et 2, présentent uniquement le programme, sans aucune information sur les motivations et objectifs.

La lecture du dossier conduit à recommander (une nouvelle fois) fortement à cette association de ne pas limiter les membres à des enseignants et des étudiants de 3^e cycle dont certains sont des vacataires, mais d'impliquer dans leur dynamique au moins des étudiants de Master. Le dossier fait état de 13 membres à jour de leur cotisation annuelle de 25€ et de 07 membres étudiants.

Considérant que les actions soumis au financement FSDIE, s'apparente davantage à des séminaires qui entrent dans le cadre des activités normales d'enseignants-chercheurs et de doctorants, et qu'aucune de ces manifestations n'intègrent un large public étudiant, comme cela était le cas pour le concours de plaidoirie, la commission se prononce contre l'attribution d'une aide FSDIE.

Toute autre demande de cette association, ne saurait être prise en compte, en l'absence d'un bilan de l'utilisation des 5000€ octroyés au titre du « concours de plaidoirie 2007 ».

2/ CGSU (Comité Guadeloupéen du Sport Universitaire)

L'association formule une demande de financement de 24700€ pour un ensemble de 10 manifestations qui constituent le « programme d'action 2007-2008 » du CGSU.

1. Journée Kayak (17 fev 2008/ Demande 100€), **2.** Inter- Génération 2008 (28 fev 2008/ Demande 500€), **3.** Raid Guyane (4-9 mars 2008/ Demande 5000€), **4.** Mémorial Max Tassius (16-18 mars 2008/ En 971/ Demande 700€), **5.** Inter Site (avril et mai 08/ Demande 1600€), **6.** Inter Campus (5-7 mai 08/ En 972/ Demande 2900€), **7.** Chemin du retour (08 mai 08 / En 972/ Demande 500€), **8.** Championnat CUSA (avril 08/ à Curacao/ Demande 4000€), **9.** Championnat FFSU Futsal (2-4 avril 08/ Cherbourg/ Demande 6000€), **10.** Championnat FFSU Athlétisme (7-8 juin 08 / Dijon/ Demande 3400€)

La commission regrette profondément qu'aucune des recommandations, pourtant clairement indiquées, dans le compte rendu de la réunion de mars 2007, ne soit prise en compte.

- A nouveau, la part demandée au FSDIE est identifiée CUR Guadeloupe, c'est une fois de trop.

- Les projets ne sont pas décrits et explicités dans leurs motivations et leurs objectifs : Le tableau de financement indique trop succinctement quelques objectifs.

- Aucune des pièces utiles au traitement comptable ne figure dans le dossier : PV dernière assemblée générale / Comptes annuels de l'association approuvés par l'AG / Relevé d'identité bancaire / déclaration préfecture (modif bureau)/...

- Manque le bilan de l'utilisation des 4000€ (et non 3000€ comme indiqué dans le dossier) obtenus en mars 2007.

- Manque les photocopies des cartes des étudiants membres du bureau.

- Par ailleurs, on est surpris des demandes relatives à des manifestations dont la date est passée ou très proche. Il est donc étonnant que le CGSU, n'ait formulé aucune demande lors de la commission du 06 novembre 2007.

Dans ces conditions la commission décide de ne pas attribuer officiellement d'aide au CGSU, pour cette commission.

Toutefois et compte tenu du réel impact étudiant de ces manifestations, la commission laisse ouverte une dernière possibilité. Si un dossier complet est fourni, avant le 15 mars 2008, la commission autorise le vp-cevu à notifier au CGSU une aide de **1500€** au titre du raid Guyane et une aide forfaitaire de **4000€** au titre des 03 championnats CUSA et FFSU.

Dans l'hypothèse ou un dossier de même facture serait à nouveau présenté, la commission ne fera preuve d'aucune compréhension.

3/ LA CRANE

Pas d'adresse indiqué dans le dossier, la fiche de demande mérite d'être revue car non complète. L'association sollicite une aide de 600€ sur le projet « mini salon du jeux vidéo », dans la perspective de sélectionner les meilleurs étudiants, pour participer aux événements mondiaux dans cette discipline.

Après discussion sur ce projet qui avait déjà été présenté en commission de novembre 2007, la commission propose d'accorder l'aide sollicitée de 600€ sous les réserves suivantes :

- Une présentation plus complète de la fiche de demande de subvention.
- Présentation des comptes annuels de l'association approuvés par l'AG.
- Présenter le bilan d'utilisation de la subvention de 2000€, octroyée en novembre 2007. Il semble toutefois que le dossier soit encore incomplet à ce jour, pour finaliser cette attribution de 2007.

4/ DOMSTYLECONNECTION

Cette association déclarée en mars 2004, présente une demande de 8700€, dans le cadre du Forum Futur Etudiants 2008 (FFE), pour 4 manifestations qui semblent en préparation du FFE.

1. Journée Amphi engagement citoyen étudiant : 3300€ demandés au FSDIE sur un budget de 6600€.
2. Village Santé autour du resto U : 2500€ demandés au FSDIE sur un budget de 5700€
3. Concours mix tape, « etidyan militant » : 1500€ demandés sur un budget de 7150€.
4. Ti annonce étudiante domstyle.com : 1400€ demandés sur un budget de 5710€.

Le dossier présente un caractère « professionnel » surprenant, pour une association qui serait pleinement « étudiante ». Il semble en effet que le suivi du FFE soit fait par un consultant et que les différentes manifestations utilisent les services de prestataires de services pour des coûts importants, ce qui contribue à accroître considérablement les budgets des manifestations.

Les différents projets (1 à 4) ne sont pas assortis d'une fiche de présentation (motivations, objectifs, programme, lien avec la vie étudiante, dates prévues) qui permettrait de mieux apprécier l'objet des dépenses inscrites dans le budget. Comment comprendre qu'une « conférence Engagement étudiant » qui devrait se tenir dans un amphi de l'université puisse coûter 6600€, dont 5600€ en communication et frais extérieurs ?? La même observation vaut pour les autres projets, ou la part « communication et frais extérieurs » représente à chaque fois plus de 90% du budget. Cette observation conduit la commission à penser qu'il s'agit d'une construction davantage de type « entreprise » que « associative ».

Toutefois la commission souhaite soutenir le projet « Village santé autour du resto U », qui présente un intérêt certain pour les étudiants et est soutenu par le CROUS.

La commission propose sur ce projet une aide de 1500€, sous réserve de :

- présentation d'une fiche plus précise sur l'organisation de ce village.
- fournir les photocopies des cartes d'étudiants membres du bureau.
- produire le procès verbal de la dernière assemblée générale.
- fournir les comptes 2007 de l'association, approuvés par l'assemblée générale.

Tableau Résumé

N°	Association	Demande (€)	Projets // Observations	Proposition (€)
01	SEJPG	3000.00	1. Journée « réformes constitutionnelles » 2. Journée « réforme des incapacités »	000.00
02	CGSU	24700.00	10 projets // dossier non recevable en l'état Possibilités de financer partiellement : raid Guyane et les 03 championnats CUSA et FFSU (1500 + 4000)	5500.00
03	LA CRANE	600.00	mini salon du jeux vidéo / Sous Réserve	600.00
04	DOMSTYLE..	8700.00	04 projets pour FFE / Un seul retenu : Village santé/ Sous réserve	1500.00
Total		37000.00		7600.00

NB : Le dossier demandé au CGSU a été transmis avant le 15 mars 08.

GUYANE : 07 mars 2008

1/ S'TIME : Il s'agit d'une demande de 3000€, pour organiser le concours de danse intitulé « Summer Dance Battle 4 » et de 1000€ pour « Double ambiance Brume party ». Cette nouvelle édition bien qu'ayant un caractère transversal (Guyane-Guadeloupe-Martinique), suscite les mêmes observations que la commission a déjà formulé en mars 07, renouvelées et complétées ci-dessous :

- Il s'agit d'une organisation de type « entreprise de spectacle » avec concours.
- Le projet ne vise pas en priorité un public d'étudiants : la dernière commission demandait d'axer ce projet sur la vie étudiante.
- Les membres de l'association, et en particulier le bureau ne sont pas en majorité des étudiants ou personnels de l'UAG.
- Le projet « Double ambiance Brume party » est une véritable soirée de type « boîte de nuit » avec des artistes invités et rémunérés.
- L'organisation de ce spectacle sur le campus pose un réel problème de sécurité pour les installations du campus, voir d'image pour l'université.

- La présentation des projets est principalement « photographique », et les photos ne sont pas de nature à valoriser qualitativement ces projets.

- Enfin ce dossier n'est assorti d'aucune des pièces utiles à l'examen et à la gestion comptable de la demande.

Compte tenu de ces éléments, la commission considère que ce projet ne relève pas de la vie étudiante UAG, aucune aide n'est alors proposée.

2/ ARUC (association des résidents universitaires de Cayenne) : L'association présente, 02 projets : Visite des îles du salut (600€) et une sortie découverte des marais de Kaw(500€).

La commission reconnaît l'intérêt de ces « excursions » pour les étudiants qui vivent (presque tous) en résidence universitaire. La sortie est ouverte à tous les étudiants avec cependant une limite en terme de taille (60 personnes) pour assurer une bonne maîtrise. Il aurait été plus efficient d'assortir ces deux visites de la production d'un petit document « mémoire ». La faune de la réserve des marais de kaw, mérite une mémorisation des observations.

La commission propose d'accorder la somme de 1100€, demandée. Toutefois cette subvention est attribuée sous réserve de fournir :

- La photocopie des cartes des étudiants membres de l'association.
- Les comptes de l'association, approuvés par l'assemblée générale.
- Une copie plus lisible du RIB (celle dont nous disposons est peu exploitable)

3/ Collectif Etudiants 973 Barbade : Ce Collectif d'étudiants sollicite une aide de 1000€, sur un budget (non présenté en équilibre) de l'ordre de 26000€ pour un voyage dit linguistique à la Barbade, du 20 juillet au 30 août. Ce voyage concerne 10 étudiants de la filière anglais. Ce projet est la première illustration des propos tenus en introduction.

A noter curieusement que le plan de financement ne comprend pas l'aide de 1000€ demandée au FSDIE. Le dossier fait état de la signature d'une convention avec le Recteur de l'Université de la Barbade.

Dans la mesure où c'est la caractère pédagogique (maîtrise de la langue qui est mis en avant), la commission s'étonne que l'on ne passe pas par la possibilité de faire un semestre de formation complet dans le cadre du LMD et de la convention qui lie UAG et West-Indies(dont la Barbade fait partie)

La commission ne propose aucun financement pour ce projet.

4/ Collectif des étudiants en Anglais : Ce collectif constitué en association depuis février 08, sollicite une aide de 7600€, pour un stage linguistique à l'université de Brook au Canada, d'un montant de 38000€. Ce projet est de type « voyage » à motivation pédagogique, pour un groupe de 12 étudiants dont les 08 membres du bureau. Il est signalé que dans le cadre actuel, les étudiants peuvent faire un semestre complet dans une université étrangère. On pourrait pour se faire s'appuyer sur la convention avec le CREPUQ, dont fait partie l'université de Brook. Il convient de se rapprocher du bureau des relations internationales. Ce dossier qui n'est pas complet, n'est pas retenu au titre du FSDIE par la commission.

5 / CDSUG (Comité Départementale du Sport Universitaire de Guyane) : Une aide de 4000€ est sollicitée, pour la réalisation de 03 projets : Promotion santé pour les étudiants et le personnel ; Rencontres inter filières ; Le Chemin du Retour en Martinique. L'intérêt pour la vie étudiante de ces manifestations est sans conteste, mais le dossier qui est soumis à la commission comporte des insuffisances importantes.

Après échanges et discussion et compte tenu d'une véritable implication des étudiants, la commission propose d'accorder les 4000€ pour ces trois manifestations sous les réserves suivantes qui traduisent les insuffisances notées :

- Chacune des 3 actions doit faire l'objet d'une fiche projet succincte avec un plan de financement incluant **tous les financements sollicités** (Noter que les dépenses prises en compte par le CUR, constituent une subvention, à inclure dans le budget)
- Les comptes annuels de l'association doivent être en annexe au PV de l'assemblée générale avec la mention « approuvée par l'AG du, suivi de la signature du président ». En effet rien ne certifie que des comptes joints séparément (feuilles volantes) soient ceux validés par l'AG.

- Le bureau ayant été modifié en octobre 2007, cette modification notifiée à la préfecture fait l'objet d'un récépissé qui doit être communiqué.

- Il faut fournir les photocopies des cartes des étudiants membres du bureau.

- Plusieurs financements n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'un bilan (différent des comptes annuels) : 5000€ accordés en mars 2007 / 7100€ accordés en octobre 2007 (non encore versée car dossier incomplet).

Le bilan ne peut consister à fournir un lot de factures sans aucune explication.

6/ CLUB UNESCO UNIVERSITAIRE : Association créée en octobre 07 qui compte 10 membres étudiants. Elle sollicite une aide de 12000€ pour un « voyage socio éducatif au Québec » (11900€) et une rencontre avec des collégiens de Matoury (100€). A noter que ce projet de voyage a déjà été présenté en octobre 07. On note que le budget est passé de 33600€ à 28708€ dans le projet actuel, alors que dans le même temps la part sollicitée au FSDIE est passée de 7500€ à 11900€. Si le projet de voyage fait l'objet d'une présentation exhaustive ou presque, aucune fiche ne présente, même succinctement la rencontre avec les collégiens.

Ce projet est très ambitieux, dans la mesure où il s'agit d'étudier le système social Canadien. Le déplacement concerne 9 étudiants (dont les 05 membres du bureau de l'association) et 01 accompagnateur qui est un enseignant vacataire à l'IESG.

Cette demande illustre également les propos tenus en introduction sur l'association, au service d'un petit groupe, au lieu d'être au service de la vie étudiante.

Il est signalé que cette association a aussi sollicité une aide de l'IESG, ce qui n'apparaît pas dans le budget prévisionnel. Dans ce budget, on note 12000€ au titre du FSDIE, ce qui est en contradiction avec la demande qui est de 11900€.

La commission ne propose aucune aide au titre de cette demande.

7/ UJEHG (Union des jeunes et des étudiants haïtiens de Guyane) : Cette association qui comporte des étudiants de l'UAG, a été créée en janvier 2008. Elle sollicite une aide de 2200€, pour réaliser un court-métrage fiction, sur le thème de la violence.

Le synopsis laisse deviner le but visé, qui semble être « l'attitude face à la violence gratuite ». Il est à regretter que ce ne soit pas plus explicité dans une fiche projet.

S'agissant d'une première demande et compte tenu de l'intérêt du projet, la commission propose d'attribuer une aide de 1500€, mais demande à l'association un engagement à organiser une projection de ce film sur le campus à l'attention des étudiants.

Par ailleurs, il faudra fournir les photocopies des cartes d'étudiants membres du bureau de l'association.

Tableau Résumé

N°	Association	Demande	Projets	Proposition
01	S'TIME	4000	Summer Dance Battle 4 Double ambiance Brume party	Non retenu
02	ARUC	1100	-îles du salut : 600€ S/réserves -Marais de Kaw : 500 €	1100
03	Coll.Etud.973 Barb.	1000	Séjour linguistique et culturel à la Barbade	Non retenu
04	Coll.Etud. Anglais	7600	Stage Université de Brock au Canada	Non retenu
05	CDSUG	4000	-Promotion santé -Rencontres inter filières S/ réserves -Le Chemin du Retour en Martinique	4000
06	Club Unesco Univ.	12000	- Voyage socio éducatif au Canada (11900€) - Rencontre avec les collégiens de Matoury (100€)	Non retenu
07	UJEHG	2200	Court-métrage fiction	1500
Total		31900		6600

MARTINIQUE : 12 mars 08

1/ ADESSCA : Cette association regroupe les étudiants du DESS de la Faculté de Droit et économie.

L'association sollicite une aide de 51000€, pour financer à priori, deux projets : 1- Voyage de « professionnalisation » (PARIS-BASTIA-LIVOURNE) / 2- Le TOEFEL à Trinidad pour 30 étudiants.

Seul le plan financier du projet 1 est proposé. Le budget total s'élève à 51000€ qui est la somme demandée au FSDIE. Mais la partie recettes du budget montre que le FSDIE n'est pas dans la liste des financeurs sollicités. Il y a une incohérence totalement incompréhensible pour des étudiants de ce niveau. Par ailleurs aucune information n'est donnée sur le projet 2.

Considérant : le caractère très pédagogique de la demande qui pourrait s'inclure dans la maquette du diplôme ; L'incohérence du dossier ; l'absence de fiche projet ; Le caractère « voyage réservé aux membres de l'association » ; la commission ne propose aucune aide à ce dossier.

2/ BIWAP : Cette association sollicite une aide de 2800€, pour deux projets : 1. Journée de prévention et de lutte contre le cancer du col de l'utérus (1000€) ; 2. Tournoi sportif avec la participation d'équipes de la gendarmerie, des pompiers, de la police (1800€).

La commission adhère à ces projets qui entrent dans le cadre FSDIE et qui sont bien décrits sur une fiche projet. Elle propose une aide globale de **2000€**.

Mais le traitement de ce dossier nécessite la production des pièces suivantes : Une relevé d'identité bancaire de l'association ; Compte annuels de l'association approuvés par l'AG.

3/ CASEE : Association de type fédération créée et déclarée le 03 octobre 2006 sous le n° W9M1000387 (Récépissé du 13 octobre 06), elle sollicite une aide de **4800 €** pour 03 projets.

1/ Journée envie d'agir (stimuler l'expression artistique ou autre des étudiants) : demande 3000€ sur un budget prévisionnel de 29800€

2/ Action d'information sur le campus sur les métiers de la gendarmerie : demande 800€, sur un budget de 1200€.

3/ Enquête sur la vie étudiante en association avec le SCUJO-IP ; demande 1000€ ce qui est le budget total.

Le projet 1 apparaît comme un projet lourd avec un budget de 29800€ dont 50% est consacré à la sécurité et aux artistes invités. La commission retient les projets 2 et 3 plus facilement réalisables et en phase avec les intérêts des étudiants. Pour la réalisation de l'enquête la commission demande que le questionnaire soit communiqué et validé par l'observatoire avant sa mise en œuvre. La commission propose d'attribuer les 1800€ au titre des projets 2 et 3.

Pour le traitement le dossier devra être complété par les pièces suivantes : Déclaration en préfecture du nouveau bureau, Comptes annuels à faire approuver par l'AG, un relevé d'identité bancaire.

4/ CDSU : Demande 6000€ pour aider au financement de deux projets.

- Les inter-campus en Martinique : 4000€ demandés sur un budget total de 9400€.

- Organisation « le chemin du retour » en mai 08 : 2000€ demandés sur un budget total de 5500€.

Ces manifestations présentent un intérêt certain dans le cadre des échanges entre pôles. La commission retient le principe d'une aide qui ne peut cependant être à la hauteur sollicitée. La commission s'étonne du montant élevé du budget de ces manifestations, qui se déroulent sur place. Elle propose une aide de 3000€ : 2000€ pour les inter campus et 1000€ pour le chemin du retour.

Pour le traitement le dossier devra être complété par la pièce suivante : Déclaration en préfecture du nouveau bureau élu par l'AG du 24 janvier 08. La commission a pris note que le bilan financier de l'utilisation de la subvention accordée en octobre 2007, sera produit après la réalisation.

5/ MUC : Conformément à ce qui avait été souhaité, le MUC présente une demande unique pour les différentes sections : *MUC badminton, MUC hand ball, MUC Volley*.

Une subvention de 4200€ est sollicitée pour réaliser 04 projets :

-Olympiades de l'Université : demande 1000€ sur un budget de 2000€

-Tournoi MUC vakans 2008 : demande 1500€ sur un budget de 16720€

- Journée du volley : demande 1200€ sur budget de 1440€

Campus de Fouillole - B.P. : 250 * 97157 POINTE A PITRE CEDEX

Tél ; 05 90 48 30 30 * Fax :05 90 91 06 57

- Inter filière (les 3 activités) : demande 500€ sur un budget de 1300€

Il est constaté l'absence d'une fiche projet, dans laquelle serait présentée chaque manifestation avec en particulier les objectifs et la programmation (dates,...) prévue. Attention cette demande de fiche avait déjà été formulée, lors de la dernière commission. Nous ne disposons que des budgets.

La commission retient le principe de financement de deux des manifestations, les olympiades et les inters filières, pour 1500 €, sous réserve que soit fournie une fiche projet pour chacune.

Par ailleurs et pour le traitement le dossier devra être complété par les pièces suivantes : Déclaration en préfecture du nouveau bureau (nouveau président / AG du 27 novembre 07) ; Comptes annuels approuvés par l'AG.

6/ NOU LA : Demande **1500 €** pour la parution mensuelle du magazine « NOU LA », dans l'objectif de le rendre gratuit pour les étudiants. Le budget mérite une clarification, il convient de distinguer la part d'aide de l'UFR LSH, de la part sollicitée au FSDIE.

La commission propose une aide de 1000€, sous réserve des pièces à fournir : Déclaration en préfecture du nouveau bureau (AG du 21 septembre 07), Comptes annuels approuvés par l'AG.

7/ FEDEM : Le dossier de la FEDEM présente quelques insuffisances : absence de la fiche FSDIE, les budgets des actions sont très incomplets en recettes. L'association sollicite une aide de 2350€ pour 05 projets qui font chacun l'objet d'une fiche de présentation :

1. Organisation d'une bourse aux livres : Demande 200€
2. COMICS et MANGA : demande 250€
3. Assister à des procès pour en analyser le mécanisme : demande 250€
4. Expédition des géographes (sortie pédagogique) : demande 250€
5. Diffusion du long métrage « les malheurs de lorraine » réalisé par FEDEM et CAMP ARTS : demande 1400€

L'analyse et les insuffisances du dossier, amènent la commission à retenir les projets 1 et 3, pour un total de 450€, sous réserve que la fiche FSDIE soit remplie et transmise.

Par ailleurs, pour le traitement, le dossier devra être complété par les pièces suivantes : Déclaration en préfecture du nouveau bureau (AG d'octobre 07) ; Comptes annuels à faire approuver par l'AG, Les photocopies des cartes des étudiants membres du bureau.

Tableau Résumé

N°	Association	Demande totale (€)	Projets	Proposition (€)
01	ADESSCA	51000.00	Projet de voyage / Non retenu	0000
02	BIWAP	2800.00	Prévention Cancer / Tournoi sportif	2000
03	CASEE	4800.00	Retenus :Métiers de la gendarmerie/ Enquête vie ..	1800
04	CDSU	6000.00	inter-campus et Chemin du retour	3000
05	MUC	4200.00	Retenus : Olympiades de l'U / Inter-filières	1500
06	NOU LA	1500.00	Journal Nou La	1000
07	FEDEM	2350.00	Retenus : Bourse aux livres / Visite des tribunaux	450
Total		72650.00		9750

NB : Toutes les attributions sont assorties de réserve sur la fourniture de certains documents complémentaires.

TABLEAU RECAPITULATIF / UAG / Commission 1 : MARS 2008

Pôle	MARTINIQUE	GUADELOUPE	GUYANE	Total
Demande Totale	72650	37000	31900	141550
Proposition	9750	7600	6600	23950 €

J. Narayaninsamy.

Le 12 mars 2008